

L'Office d'investissement du RPC

Le 6 mars 2008

L'honorable Percy E. Downe, C.P.
Sénat du Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0A4

Monsieur le sénateur,

Merci de votre lettre du 16 janvier 2008.

Pour répondre à la décision du gouvernement canadien d'imposer des sanctions à la Birmanie par la voie de la *Loi sur les mesures économiques spéciales*, nous avons entrepris un examen de notre portefeuille pour nous assurer que l'Office d'investissement du RPC se conformait bien aux règlements adoptés le 26 décembre 2007.

L'Office d'investissement du RPC respecte parfaitement les mesures annoncées par le gouvernement du Canada.

Le nouveau contenu de notre site Web reflète l'énoncé mentionné ci-dessus (voir ci-joint).

Pour donner suite à votre question sur l'examen approfondi de notre portefeuille, nous avons revu de près notre portefeuille d'actions de sociétés ouvertes, soit plus de 2 600 compagnies, au cours de l'automne 2007, à la lumière des risques accrus sur le plan des droits de la personne en Birmanie. Nous avons fait appel à des recherches par des tiers portant sur des entreprises qui pouvaient être actives en Birmanie. Nous avons complété ces renseignements par des recherches menées par notre personnel interne, en communiquant notamment avec plusieurs compagnies canadiennes et étrangères pour vérifier leurs activités actuelles.

Aucune entreprise faisant partie de notre portefeuille d'actions de sociétés ouvertes n'a d'activité importante en Birmanie, à ce que nous sachions. Toutefois, nous avons cerné plusieurs entreprises canadiennes et étrangères aux fins d'un engagement direct afin d'encourager une meilleure transparence et une stratégie responsable pour ce qui est des petites portions de leurs activités qui pourrait comprendre des activités en Birmanie. Notre engagement auprès de ces compagnies est constant.

L'Office d'investissement du RPC estimant que les contraintes diminuent les rendements ou augmentent les risques au fil du temps, nous ne passons pas les actions au crible. Conformément à notre politique sur l'investissement responsable, nous estimons plutôt

que l'engagement auprès des entreprises est une stratégie efficace qui permet d'encourager un meilleur rendement et de divulguer les difficultés d'ordre environnemental ou social et liées à la gouvernance, surtout pour les gros investisseurs institutionnels privilégiant un horizon d'investissement important comme l'Office d'investissement du RPC. Cette approche est conforme aux principes d'investissement responsable des Nations Unies.

L'Office d'investissement du RPC s'est investi dans la voie de la transparence publique de nos activités d'investissement responsable, ce qui comprend la divulgation rapide de nos votes par procuration. Nous produisons actuellement un rapport annuel sur les votes par procuration, et des rapports annuels sur les activités d'engagement suivront dès l'automne 2008.

L'engagement direct est toutefois mené de façon confidentielle, ce qui nous semble plus efficace que de divulguer publiquement ces activités. Les noms des entreprises auprès desquelles nous sommes engagés ne sont donc généralement pas divulgués au public. Cependant, nous nous réservons le droit de le faire si nous estimons ne pas voir suffisamment de progrès dans une situation donnée.

Merci de votre intérêt pour les activités d'investissement responsable de l'Office d'investissement du RPC.

Cordialement,

David F. Denison



Mars 2008

**Activités de l'Office d'investissement du RPC en matière d'engagement :
le point sur la situation en Birmanie**

Dans le cadre de son approche en matière d'investissement responsable, l'Office d'investissement du RPC (« l'Office ») examine les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance potentiels que présente son portefeuille. La situation actuelle en Birmanie nous préoccupe. Nous suivons de près l'évolution des questions liées aux droits de la personne et des risques auxquels font face les entreprises dans lesquelles nous investissons.

Le gouvernement canadien ayant décidé l'année dernière d'imposer des sanctions à la Birmanie par l'intermédiaire de la *Loi sur les mesures économiques spéciales*, nous avons vérifié notre portefeuille pour nous assurer que l'Office se conforme aux règlements déposés le 26 décembre 2007. Or, l'Office se conforme en tous points aux mesures annoncées par le gouvernement du Canada.

Depuis 2005, l'Office travaille à la mise en œuvre de sa *Politique en matière d'investissement responsable*. Conformément à la conviction de l'Office que les contraintes réduisent le rendement ou augmentent le risque, ou les deux, à long terme, nous n'appliquons pas de critères de sélection des titres. Par sa politique d'engagement, l'Office s'est fixé comme objectif d'encourager les entreprises à adopter un comportement qui favorise leur rendement financier à long terme. Nous sommes d'avis que l'engagement est une stratégie efficace pour encourager l'amélioration du rendement et de l'information relativement aux questions environnementales, sociales et de gouvernance, en particulier pour les investisseurs institutionnels de la taille de l'Office caractérisés par un horizon de placement à long terme.

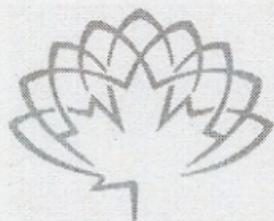
Cette approche est conforme aux principes d'investissement responsable des Nations Unies (UN PRI). L'Office a d'ailleurs participé à la formulation de ces principes et en a été l'un des premiers signataires en 2006. À l'heure actuelle, des investisseurs institutionnels dont l'actif sous gestion global s'élève à 11 trillions de dollars sont du nombre des signataires des UN PRI. De plus, l'Association pour l'investissement responsable, dans sa *Revue de l'investissement socialement responsable au Canada 2006 : Une enquête sur l'investissement socialement responsable au Canada*, publiée en mars 2007, cite la *Politique en matière d'investissement responsable* de l'Office, ainsi que l'approche d'engagement qui s'y rapporte, comme des exemples positifs de stratégies d'investissement socialement responsables.

<http://www.socialinvestment.ca/French/documents/ISRRevue.pdf>

La *Politique en matière d'investissement responsable* de l'Office est élaborée autour de trois éléments principaux. Premièrement, l'Office s'engage auprès des entreprises dans lesquelles il investit en exerçant ses droits de vote par procuration, en se joignant à des coalitions d'investisseurs et en engageant un dialogue avec les directions et les conseils d'administration. Ensuite, l'Office contribue au financement et à la réalisation d'études sur l'importance financière relative à long terme des facteurs environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance (ESG). Finalement, il vise l'intégration des facteurs ESG à ses méthodes de placement.

Dans le cadre de sa stratégie de diversification, l'Office investit dans plus de 2 600 sociétés ouvertes dans le monde, dont plus de 700 sociétés canadiennes, qui composent un portefeuille ayant pour principal objectif de reproduire les indices des grands marchés. À l'heure actuelle, le portefeuille d'actions de sociétés ouvertes de la caisse du RPC confère à l'Office une participation de 2 % en moyenne dans les sociétés canadiennes et de 0,1 % dans les sociétés internationales.

Une fois par année, nous vérifions le portefeuille de titres de sociétés ouvertes de l'Office afin d'identifier les sociétés posant problème sur le plan de l'engagement au moyen d'analyses internes et de recherches effectuées par des tiers sur les facteurs ESG. L'Office s'engage auprès des sociétés relativement à des problèmes qui peuvent influencer sur le risque et le rendement des placements. L'Office axe actuellement son engagement sur trois secteurs clés : les industries d'extraction (secteurs pétrolier, gazier et minier), les changements climatiques et la rémunération des cadres.



L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RPC

Mars 2008

Dans le cadre de son programme d'engagement à l'égard des industries d'extraction, l'Office s'est penché sur les entreprises ayant des activités en Birmanie. L'Office est d'avis que ces entreprises doivent se pencher sur les risques de placement découlant des facteurs sociaux et environnementaux attribuables à leurs activités en Birmanie. Il les invite à faire preuve d'une plus grande transparence et à mettre en place une stratégie de reddition de comptes quant à ces activités. L'Office poursuit son engagement auprès d'elles.

L'Office détient actuellement une faible participation dans Ivanhoe Mines, société canadienne inscrite à la bourse de Toronto, qui a déjà eu des activités en Birmanie. Depuis 2006, l'Office s'engage auprès des entreprises de son portefeuille, dont Ivanhoe Mines, au sujet des risques que comportent leurs activités en Birmanie. En 2007, la société Ivanhoe Mines a informé l'Office qu'elle n'avait plus d'intérêts ni n'exerçait d'activités en Birmanie.